

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
Commune de SAINT QUENTIN LA TOUR

Procès verbal

Le lundi 10 novembre 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Alain TOMEY.

Secrétaire de la séance : Sara DE SIMORRE

Présents : Alain TOMEY, David COLERA, Marie-Line AUDABRAM, Franck LOSS, Isabelle ANDRIEU, Sara DE SIMORRE

Représentés : Laurence LOUBAUD représentée par Alain TOMEY

Absents et excusés : Jean-François SCHWARZ, Myriam LAZERGES, Alesio FERRONI-GONZALEZ

Ordre du jour

- Avis sur la modification des statuts du SMDEA
- Accord pour la vente de parcelle pour la société CELLNEX
- Questions diverses

Affaires qui seront soumises à délibération :

Avis sur la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement

Vu l'article 9.2 des statuts du SMDEA, relatif aux modalités de mise en œuvre de la modification complexe des statuts du SMDEA ;

Considérant que lors de l'Assemblée Générale en date du 20 juin 2024, il a été voté à l'unanimité la procédure de modification complexe des statuts du SMDEA,

Considérant que l'ancienneté des statuts du SMDEA nécessite une refonte globale afin de correspondre aux évolutions réglementaires et institutionnelles,

Considérant que le SMDEA doit procéder à la consultation de l'ensemble de ses membres afin qu'ils produisent un avis simple sur ladite modification de ses statuts,

Considérant qu'un recensement des avis sera présenté en Assemblée Générale le 18 décembre 2025 pour vote dédit statuts,

Ouï l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

DECIDE

- D'approuver les nouveaux statuts du SMDEA et donner un avis favorable à leur mise en place selon la procédure convenue

Délibération : adoptée

Vente de la parcelle en location pylône Bouygues

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société CELLNEX souhaite acquérir la pleine propriété d'une portion de la parcelle cadastrée section C Numéro 335,291,290,907,910 lieudit SARRATS DE QUEILLE pour une superficie d'environ 120 m², sur laquelle sont implantée leurs infrastructures de téléphonie, moyennant le prix de 60 000 € net (avec toutes servitudes utiles pour y accéder et pour alimenter la parcelle); le tout ainsi qu'il résulte de la proposition ci jointe (avant contrat annexé)

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la vente de la portion de la parcelle section C numéro 335,291,290,907,910, d'une surface d'environ 120m² moyennant le prix de 60 000 avec la constitution de toutes servitudes d'accès et de tréfonds utiles ; au profit de la société CELLNEX ou toute société du Groupe CELLNEX TELECOM SA auquel il appartient (dont notamment CELLAND ESTATE MANAGEMENT FRANCE)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes se référant à ladite vente.

Délibération : adoptée

Alain TOMEY
Président de séance



Sara DE SIMORRE
Secrétaire de séance

